Table ronde sur « Acte 3 de la décentralisation : Quelle contribution des ONG

Centre Amadou Malick GAYE, le 5 Décembre 2014

COMPTE RENDU

Le vendredi 5 Décembre 2014 a eu lieu la table ronde organisée par la PFONGUE et le CONGAD sur l’acte III de la décentralisation.

Le but de cet atelier c’était de mettre en relation les ONG avec les collectivités locales afin d’ouvrir un dialogue sur comment réagir ensemble aux changements liés au processus de décentralisation.

Pour cette occasion les organisateurs de l’événement ont invité Monsieur Pape Mor NDIAYE, membre du comité de pilotage de l’acte III qui a d’abords exposé un bref historique de la politique de décentralisation en présentant les enjeux et les limites des actes I et II, suivi par une présentation des objectifs et des attentes de l’acte III.

Jusqu’au 2012 la reforme de décentralisation était perçue très superficiellement au niveau des communautés rurales et les moyennes n’étaient pas adéquats pour réaliser cette modernisation.

Lors du Conseil des Ministres du 2 mai 2013, le Président de la République a invité à convertir les programmes régionaux de développement en Projets d’Actions stratégiques de l’Etat dans les Régions (PASER) qui seront, eux-mêmes, déclinés, dans chaque département, en Projets d’Actions stratégiques de l’Etat dans les Départements (PASED).

Pour mieux impliquer dans le processus de décision et de mise en œuvre de l’acte III tous les acteurs concernés l’Etat a décidé de créer des cadres de concertation et des comités de quartier pour discuter et valider les actions sur le territoire. Pour améliorer le mécanisme de financement départemental des commissions seront mises en place pour la gestion des ressources financières et pour donner aux communautés les compétences officielles.

L’Acte 3 comporte d’énormes défis et enjeux, notamment : Un découpage politique par une recomposition territoriale ; La réduction des inégalités sociales ; La consolidation de la démocratie participative ; La clarification des compétences locales ; Le développement de dynamiques de contractualisation, de coopération et de concertation entres les acteurs territoriaux ; La simplification de l’architecture territoriale ; La redistribution de la répartition des compétences entre l’Etat et les collectivités locales ; La promotion d’une nouvelle gouvernance territoriale.

La vision du gouvernement est structurée en 3 axes stratégiques pour organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable :

* Construire une cohérence territoriale
* Assurer la lisibilité des échelles de gouvernance
* Développer des mécanismes de financement du développement territorial

Les participants à l’atelier ont posé beaucoup de questions pour approfondir l’exposé de Mr. Ndiaye.

Les aspects qui ont suscité plus d’intérêt sont :

* La temporalité et modalité du transfert de compétences et de ressources
* Le rôle des organisations des producteurs locaux dans le cadre de l’acte III
* Programme de formation et de sensibilisation

Mr Ndiaye a expliqué que le transfert de compétences (agriculture, hydraulique, élevage, tourisme et pèche) et de ressources est un élément fondamental de l’acte III de la décentralisation et une commission a été créée pour gérer cet aspect. Remettre à niveau local l’organisation de la démocratie locale est à la base de ce processus. Le travail pour mettre en place un dispositif d’accompagnement est devenu une priorité pour le gouvernement du Sénégal. L’étape suivante sera le cadre juridique de mise en œuvre

La budgétisation de la décentralisation c’est une opération compliquée et les organisations de producteurs seront acteurs et instruments pour la mise en ouvre de l’acte III.

Pour ce qui concerne l’information, un code de l’acte III sera distribué pour informer tout le monde sur les règles de base

Décentralisation et déconcentration doivent être acutes au même temps mais il est nécessaire préparer des projets locaux à proposer à la direction centrale. Parmi les recommandations de Mr Ndiaye nous avons noté que la participation des bénéficiers est indispensable pour éviter que l’Etat se retrouve à mettre en place sur le territoire sénégalais des projets créées en modalité unilatérale. Les élus locaux doivent s’organiser pour avoir un statut officiel et demander à l’Etat les moyens spécifiques à leurs besoins.

Dans la deuxième partie de la table ronde nous avons écouté Mr. Arona Sow, Maire de Ndiébène-Gandiole (une communauté à 18 km de Saint Louis, sur le littoral du fleuve Sénégal), qui nous a apporté le témoignage de la perception des élus locaux par rapport au processus de décentralisation. Les difficultés mises en évidence sont surtout liées au manque d’information et d’appui sur les actions à mettre en place.

Le soutien des ONG est important mais pour garantir des résultats durables doit être intégré dans les politiques de l’Etat.

La question plus urgent à regler semble etre la formation des elus

Mr. Doou, représentant de l’UAEL (Union Associations Elus Locaux), a expliqué que à cause de la grande disparité entre les niveaux des élus locaux il est nécessaire adapter la formation cas pour cas selon les besoins spécifiques de chaque élu, mais pour une formation si personnalisé sont nécessaires des ressources financières importants.

Mr. Lo, du CAEL (Cellule d’appui aux Elus Locaux), a souligné l’importance d’une formation des élus surtout à niveau juridique. Le manque d’une stratégie nationale de formation malheureusement encourage les ONG à mettre en place des programmes de formation indépendants. Le CAEL a créé un programme de formation des élus et encourage les partenariats avec les organisations non gouvernementales afin d’harmoniser les programmes.

Ce débat a permis de découvrir qu’ils existent des dispositifs de formation et d’accompagnement (dans les ministères et dans les structures associatives des élus locaux) mais ils sont sauvent méconnus. Il est nécessaire de coordonner les stratégies et éviter que les ONG agissent en façon indépendante.

La Pfongue et le CONGAD ont organisé ce débat pour mettre en relation les élus locaux et les ONG. Le but des deux plateformes c’est d’écouter les besoins du territoire et d’accompagner les ONG dans ce processus d’harmonisation des programmes de développement et de formation.

Riccardo Carlotti

Coordinateur PFONGUE